

Article 193 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par l'article 24 du décret 2018-803 du 24/09/2018 relatif à la GBCP

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	8042	2019	15/05/2019	Laboratoire CRAN	240004931	Contrat de collaboration de recherche	10 000,00 €	Société déclarée en redressement judiciaire le 05/06/19. Déclaration de créances envoyée au mandataire judiciaire par LR AR le 01/07/19. Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire le 03/12/19. Courrier reçu du mandataire judiciaire par LR AR le 23/03/20, indiquant une proposition d'admission à titre chirographaire de la créance échue. Demande d'informations sur l'avancement de la procédure envoyée par courriel au mandataire judiciaire le 13/07/21. Certificat d'irrecouvrabilité délivré par courriel du mandataire judiciaire le 15/07/21. Recouvrement impossible.
	8042	2019	15/05/2019	Laboratoire CRAN	240004932	Contrat de collaboration de recherche	10 000,00 €	Société déclarée en redressement judiciaire le 05/06/19. Déclaration de créances envoyée au mandataire judiciaire par LR AR le 01/07/19. Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire le 03/12/19. Courrier reçu du mandataire judiciaire par LR AR le 23/03/20, indiquant une proposition d'admission à titre chirographaire de la créance échue. Demande d'informations sur l'avancement de la procédure envoyée par courriel au mandataire judiciaire le 13/07/21. Certificat d'irrecouvrabilité délivré par courriel du mandataire judiciaire le 15/07/21. Recouvrement impossible.
							20 000,00 €	

Arrêté le présent état d'admission à la somme de : Vingt mille euros.

Par souci d'économie de papier, les pièces justificatives pour les propositions d'admission en non valeur des créances ne sont pas jointes ; elles sont toutefois à votre disposition sur simple demande à l'agence comptable.